

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Du Jeudi 10 juin 2021 à 20 heures 30 à la mairie.

L'an deux mil vingt et un, le jeudi dix juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur LETIENNE Bruno, Maire.

Etaient présents :

MM. Bruno LETIENNE, Vincent FOREY, Laurence MARTINOT, Joël MAIRRY, Adeline GAGNEPAIN, Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL, Sandrine CARON, Lionel JULIEN, Véronique MAESSEN, Serge MILLOT, Marise MOLARD et Romuald TOULOUSE.

Pouvoirs : Vanessa PAILLARD à Bruno LETIENNE, Philippe BLOT à Vincent FOREY. Sylvain BRUCHON à Laurence MARTINOT.

M. Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL est nommé secrétaire de séance.

N° 2021/33

Devis – divers.

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

Pour le désamiantage de la future boulangerie :

- SAS JOBARD de Darcey (21) pour un montant de 8 467.20 € TTC pour la partie désamiantage et 1 512.00 € TTC pour la partie contrôle et analyse après intervention.

- Entreprise MICHEL d'Auxerre pour un montant total de 9 696.00 € TTC.

Le choix se porte sur la SAS JOBARD pour un coût total de 9 979.20 € TTC.

Travaux de réfection chaussée Chemin des Larries et Chemin sur les Vignes des Larries (du coin du cimetière rue Gauthier jusqu'au réservoir AEP – plateforme de retournement comprise)

- Entreprise Nicolas BOURCY de Ravières pour un montant TTC de 26 232.00 €

- Entreprise MANSANTI de Flogny la Chapelle pour un montant TTC de 14 364.00 €

- SAS BERGER d'Avallon pour un montant TTC de 12 937.49 €

Tables pour salle polyvalente

Altrad : 50 tables pliantes 183 x 76 + 2 chariots de stockage = 3 498.00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis suivants et charge le maire de les signer :

- SAS JOBARD pour un montant total TTC de 9 979.20 €

- Entreprise Nicolas BOURCY, par 1 abstention et 14 voix pour, pour un montant TTC de 26 232.00 € du fait que 5 tonnes de grave émulsion seront déposées le long du mur du cimetière afin de faciliter l'écoulement de l'eau de pluie et de protéger le mur.

- ALTRAD pour un montant TTC de 3 498.00 € et charge le maire de commander en plus 2 lots de 20 bancs supplémentaires.

N° 2021/34

Dossier « Boulangerie » (annule et remplace la délibération n° 2020/12 du 29/05/2020 suite à une erreur matérielle).

Monsieur le Maire présente deux devis de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des locaux de l'ex bureau de Poste situé 20 rue St Roch à Ravières.

EQUIP'LABO Froid de Saint Apollinaire (Côte d'or)

Estimation totale des travaux entre 155 000 et 170 000 €

Montant de la maîtrise d'œuvre comprenant la phase esquisse, la phase avant-projet définitif, la phase exécution et coordination : 18 864 € TTC

Mme Virginie FERNANDES de Ravières

Estimation totale des travaux entre 100 000 et 115 000 €. Taux de maîtrise d'œuvre = 9 % du montant maximum de l'estimatif.

Montant de la maîtrise d'œuvre comprenant l'avant-projet sommaire, avant-projet définitif, l'étude de projet de conception générales, l'assistance pour la passation des marchés de travaux, la mise au point des marchés de travaux, les études et synthèse, la direction de l'exécution des marchés de travaux et la direction et comptabilité des travaux et l'assistance aux opérations de réception –réception des ouvrages.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'estimation de Mme Virginie FERNANDES et charge le maire de signer les documents afférents à ce dossier.

N° 2021/35

Prise de la compétence « mobilité » par la CCLTB.

Le maire informe que, lors du conseil communautaire du 25 mars dernier, la majorité des élus communautaires s'est prononcée favorablement pour la prise de la compétence « Mobilité » au 1^{er} juillet 2021, conformément à la loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020. Lecture est faite de la délibération du conseil communautaire.

Le maire explique qu'il appartient maintenant au conseil municipal de se prononcer sur cette prise de compétence, conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuvée : 1 voix ; non approuvée : 1 voix ; acceptée : 8 voix ; refusée 5 voix, la prise de la compétence « Mobilité » au 1^{er} juillet 2021 par la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne".

N° 2021/36

Décisions modificatives budgets eau et assainissement.

Afin de régulariser des anomalies sur les budgets eau et assainissement, il est nécessaire de procéder aux décisions modificatives ci-dessous.

Budget EAU

DM N° 1 : Investissement Recettes

002	Excédent antérieur reporté	-	957.00 €
-----	----------------------------	---	----------

DM N° 2 : Investissement Recettes

139111	Subv. Agence de l'Eau	-	37 223.00 €
--------	-----------------------	---	-------------

139118	Subv. CD 89	-	11 468.00 €
--------	-------------	---	-------------

13111	Subv. Agence de l'Eau	+	37 223.00 €
-------	-----------------------	---	-------------

13118	Subv. CD 89	+	11 468.00 €
-------	-------------	---	-------------

Budget Assainissement

DM N° 1 – Investissement Recettes

002	Excédent antérieur reporté	+	91 900.00 €
-----	----------------------------	---	-------------

DM N° 2 – Investissement Dépenses

4581002	Opérations pour le compte d'un tiers	+	35 000 €
---------	--------------------------------------	---	----------

N° 2021/37

Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences avec Pôle Emploi.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 11 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 14/06/2021, un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste: Adjoint administratif
- Durée du contrat : 11 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : 1790 € bruts

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de créer un poste, à compter du 14/06/2021, dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste: Adjoint administratif
- Durée du contrat : 11 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : 1790 € bruts

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

N° 2021/38

Modification dans les membres des commissions communales.

Madame Laurence MARTINOT, adjointe, souhaite participer aux travaux des commissions communales suivantes :

- Personnel
- Finances / Impayés
- Travaux / Urbanisme / Eau et Assainissement.

Monsieur Lionel JULIEN souhaite participer à la commission « personnel »

Mme Laurence MARTINOT et M. Joël MAIRRY sont les deux référents VILTAiS.

Le conseil municipal prend bonne note de cette demande. Le tableau des commissions communales sera modifié en ce sens.

N° 2021/39

Demande d'occupation de la salle polyvalente pour la cantine scolaire à la rentrée 2021/2022.

Le conseil valide la mise à disposition de la salle polyvalente pour la cantine scolaire, à compter de la rentrée 2021/2022, moyennant une indemnité de 600 € par mois sur 10 mois scolaires.

Ceci représentant les charges courantes (électricité, eau, gaz, ordures ménagères).

Néanmoins, la décision finale sera prise par la commission scolaire de la CCLTB et le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite, sous réserve que le local cantine soit adapté au nombre d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.